

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DEVE 4 Remise en état des réseaux hydrauliques du parc des Buttes Chaumont (19^{ème}) - Protocole d'indemnisation du marché de travaux lot 1.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DEVE 98 en date du 20 juin 2012 approuvant le principe de passation des marchés de travaux pour la remise en état des réseaux hydrauliques du parc des Buttes Chaumont (19^{ème}) ;

Vu la délibération 2013 DEVE 108 en date du 9 juillet 2013 autorisant M. le Maire de Paris à signer l'avenant n°1 au marché de travaux (lot n° 1) ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe d'un protocole d'indemnisation de l'entreprise SOGEA Ile-de-France HYDRAULIQUE et de l'autoriser à le signer ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'un protocole d'indemnisation de l'entreprise SOGEA Ile-de-France HYDRAULIQUE pour le marché de travaux n° 20121230008008.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit protocole.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris inscrit et à inscrire au chapitre 23, article 2315, rubrique fonctionnelle 823, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO